

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Zurich, le 27 mars 2024

SenioResidenz AG – L'Assemblée générale ordinaire 2024 approuve toutes les propositions du Conseil d'administration

Lors de l'Assemblée générale ordinaire de SenioResidenz AG (BX Swiss : SENIO) qui s'est tenue aujourd'hui à Zurich, toutes les propositions du Conseil d'administration ont été approuvées. Les voix représentées à cette Assemblée générale s'élevaient au total à 38.5% des droits de vote émis. Les actionnaires présents personnellement et les tiers correspondaient à 8'525 voix. 976'429 voix étaient représentées par le représentant indépendant.

L'Assemblée générale a pris les décisions suivantes quant aux propositions du Conseil d'administration :

- Le rapport annuel, les comptes consolidés selon les normes Swiss GAAP RPC et les comptes annuels selon le code suisse des obligations de l'exercice 2023 ont été approuvés.
- Le rapport sur les rémunérations 2023 a été approuvé dans le cadre d'un vote consultatif.
- Le résultat de l'exercice statutaire de CHF -15'698'264 a été reporté à compte nouveau.
- Il a été donné décharge aux membres des organes de la société pour leur activité au cours de l'exercice 2023.
- Thomas Sojak, Arthur Ruckstuhl, Nathalie Bourquenoud et Patrick Niggli ont été réélus membres du Conseil d'administration en élections individuelles pour un mandat d'un an. Dr Claudia Suter a été nouvellement élu au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.
- Thomas Sojak a été réélu Président du Conseil d'administration pour un mandat d'un an.
- Arthur Ruckstuhl et Patrick Niggli ont été réélus en tant que membres du Comité de rémunération par vote individuel pour un mandat d'un an.
- Le cabinet d'avocats Schilter Rechtsanwälte Sàrl, Zoug, a été réélu représentant indépendant et PricewaterhouseCoopers SA, Saint-Gall, a été réélu organe de révision pour un mandat d'un an.
- La rémunération totale des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2025 pour un montant maximal de KCHF 150 a été approuvée, même que la rémunération totale maximale des membres de la direction de KCHF 2'000 pour l'exercice 2025.
- L'Assemblée générale a accepté la proposition du Conseil d'administration d'une réduction de capital par le remboursement d'une partie de la valeur nominale de CHF 1.90 par action nominative. Après le remboursement, le capital-actions en circulation se compose de 2'555'472 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 40.40 et se monte ainsi à CHF 103'241'068.80. Suite à l'appel de fonds statutaires, le libellé de l'article 3 des statuts sera modifié en conséquence à l'issue du remboursement de la valeur nominale. Le paiement du montant du remboursement de la valeur nominale devrait avoir lieu mi-avril 2024. Suite à la réduction de la valeur nominale, le libellé de l'article 3b - Capital conditionnel pour financement - est également adapté avec la nouvelle valeur nominale et le nouveau montant maximal.
- L'assemblée générale a approuvé le renouvellement de la marge de fluctuation du capital. Le conseil d'administration est autorisé, jusqu'au 27 mars 2029 ou jusqu'à l'échéance antérieure de la marge de fluctuation du capital dans la limite inférieure de CHF 103'241'068.80 et la limite supérieure de CHF 122'856'844.80, correspondant à 3'041'012 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 40.40 à libérer entièrement, de procéder à tout moment et pour tout montant à une ou plusieurs augmentations du capital-actions. Les augmentations de capital peuvent être effectuées pour un montant maximal de CHF 19'615'816 par l'émission d'un maximum de 485'540 actions nominatives à libérer entièrement d'une valeur nominale de CHF 40.40. Les réductions de capital sont exclues dans le cadre de la marge de fluctuation du capital. L'article 3a des statuts est adapté en conséquence.
- L'assemblée générale a approuvé la révision partielle des statuts, comme proposé par le conseil d'administration.

Les résultats des votes sont disponibles sur le site internet de la société :

www.senio.ch/fr/relations-investisseurs/assemblees-generales/

Contact

Peter Mettler
CEO
SenioResidenz AG
Feldeggstrasse 26
CH-8008 Zurich
Tél. +41 (0)44 905 20 90
info@senio.ch
www.senio.ch/fr/

SenioResidenz AG

SenioResidenz AG est une société immobilière dont le siège se situe à Zurich. Ses activités se concentrent sur l'investissement dans des propriétés sélectionnées, avant tout dans les domaines des résidences pour seniors et des établissements de santé. Cela inclut les appartements pour personnes âgées, les propriétés d'habitat accompagné permettant aux personnes âgées de vivre une vie autonome répondant à leurs besoins, ainsi que les établissements médico-sociaux, les cliniques et les maisons médicales. Dans le cadre d'une stratégie secondaire, la société peut aussi investir dans d'autres formes d'habitation à durée déterminée, telles que les appartements meublés et non meublés pour étudiants, les appartements d'affaires et/ou appartements et immeubles destinés au personnel. Les actions nominatives de la société sont cotées sur la BX Swiss. Ticker SENIO, n de valeur 38462993, ISIN CH0384629934. www.senio.ch

Clause de non-responsabilité

Le présent communiqué de presse est destiné à la diffusion d'informations. Il ne constitue pas un prospectus au sens de la loi suisse sur les services financiers (FIDLEG) ou du règlement de cotation de la BX Swiss AG. Il ne constitue ni une offre ni une invitation à acheter ou à vendre des actions de SenioResidenz AG, ni à acquérir ou à vendre d'autres instruments financiers ou services. Ce communiqué de presse peut contenir certaines déclarations prospectives, par exemple des indications utilisant des mots tels que "croit", "suppose", "s'attend", "planifie" ou d'autres termes semblables. De telles déclarations prospectives sont soumises à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient faire que les événements, la situation financière, le développement ou les performances réels de l'entreprise diffèrent sensiblement de ceux mentionnés directement ou indirectement dans les déclarations prospectives. Compte tenu de ces incertitudes, les lecteurs ne doivent pas se fier à ces déclarations prospectives. La société n'assume aucune obligation de mettre à jour ces déclarations prospectives ou de les réviser en fonction d'événements ou d'évolutions futurs. Ce communiqué de presse ainsi que les informations qu'il contient ne doivent pas être apportés ou transmis aux États-Unis d'Amérique (USA), ni distribués ou transmis à des personnes américaines (y compris des personnes morales) ainsi qu'à des publications ayant une diffusion générale aux États-Unis. Les actions de SenioResidenz AG ne sont pas offertes à la vente aux États-Unis ni aux personnes américaines.